



PROJET 2016-2017

Accueil Séquentiel des Jeunes Décrocheurs Scolaires

1) Présentation de l'association

L'Association IMAJ a pour mission d'intervenir auprès de jeunes rencontrant diverses difficultés en leur proposant un éventail d'actions répondant à la spécificité de leurs besoins (scolarité, formation, emploi, accès aux droits, protection de l'enfance, relations familiales, logement, justice, santé, etc).

Elle intervient sur la base d'un mandat social territorial officiel du Conseil Général du Val d'Oise, et mène des actions de prévention spécialisée dans sept communes du Val d'Oise (Villiers-le-Bel, Goussainville, Fosses, Montmorency, Domont, Bouffémont, Saint-Brice), dont deux comptant des Quartiers Politique de la Ville, auprès d'un public âgé de 11 à 25 ans.

Dans le courant de l'année 2010, elle a en outre développé un Pôle Insertion comprenant aujourd'hui une Auto-Ecole Associative, deux Ateliers et Chantiers d'Insertion et un Espace de Dynamique d'Insertion. En Décembre 2013, l'association a ouvert un service de Logement Temporaire d'Insertion afin de proposer au public âgé de 18 à 25 ans une solution ponctuelle d'hébergement.

2) Présentation de l'action

Présentation synthétique :

Le dispositif envisagé vise à accueillir, de manière séquentielle et en articulation étroite avec les établissements scolaires, des jeunes collégiens en risque ou en voie de décrochage scolaire. Ces jeunes déjà identifiés par l'Education Nationale s'engagent précocement dans une trajectoire de rupture et de discontinuité (absentéisme massif ou sélectif, exclusion définitive ou temporaire) dont certains ressorts sont **un déficit d'estime de soi, un manque de motivation scolaire ainsi qu'un soutien parental fragilisé** au regard des besoins existants. Ces jeunes sont démobilisés scolairement et peuvent avoir **une maîtrise insuffisante des acquisitions scolaires de base.**

Ces situations appellent à une réponse coordonnée et individualisée au regard de l'existence de problématiques cumulées.

La démarche globale de l'action est d'apporter un soutien aux jeunes collégiens décrocheurs dans une perspective de redonner sens à une scolarité et à un projet de formation redéfinis et motivants. Les modalités d'accueil séquentiel, d'une durée à déterminer et à contractualiser avec le jeune, sa famille et son collègue de référence, visent à garantir une continuité de scolarisation par un aménagement individualisé.

Objectifs de l'action :

L'accueil séquentiel des collégiens décrocheurs poursuit quatre objectifs :

- **Permettre la remobilisation scolaire** du jeune à partir d'activités visant la consolidation des acquisitions de base et la définition d'un projet scolaire et professionnel.
- **Permettre la restauration de l'estime de soi** du jeune à partir d'ateliers visant l'ouverture culturelle, l'expression personnelle et, plus généralement, le développement de compétences sociales et transversales.
- **Participer au repérage des jeunes mineurs confrontés à des problématiques multiples.** Le travail réalisé pourra s'inscrire dans une logique de prévention facilitant l'accès aux dispositifs de droit commun et, le cas échéant, à une mesure d'assistance éducative notamment administrative.
- **Permettre l'instauration d'un dialogue avec les parents** concernant la scolarité de leur enfant.

Besoins :

Les besoins sont multiples et renvoient à trois registres interdépendants. Ces besoins seront pris en considération dans le cadre du dispositif d'accueil de manière individualisée. Un programme d'accueil scolaire personnalisé sera établi en fonction des besoins identifiés.

- **Le registre scolaire :**
 - **Consolider la maîtrise des connaissances de bases en français et en mathématiques :**
Les jeunes concernés sont effectivement confrontés à des difficultés partiellement liées à des lacunes significatives les fragilisant sur les plans scolaire et personnel.
 - **Se remobiliser en tant qu'élève :**
Les jeunes concernés expriment un déplaisir généralisé fondant une difficulté « à être élève ». Ceux-ci ont besoin de redonner un sens à leur présence scolaire et aux apprentissages notamment en considération d'un projet scolaire étayé par le sentiment qu'une réussite leur est accessible.
 - **Acquérir une méthodologie scolaire** rendant plus efficaces l'organisation du travail scolaire, les révisions, la mémorisation, la prise de notes, la discrimination des informations importantes.
- **Le registre personnel :**
 - **Restaurer l'estime de Soi et se projeter de manière positive dans l'avenir :**
Les jeunes concernés ont besoin de se rassurer quant à leur potentiel de réussite personnelle et sociale.
 - **Approfondir la maîtrise de compétences sociales :** apprendre et parvenir à travailler en groupe, savoir écouter et respecter les idées des autres, savoir s'exprimer, communiquer, acquérir une plus grande autonomie de mobilité, être ponctuel.

- **S'ouvrir sur des environnements et des centres d'intérêt autres que ceux connus** : développer leur capacité d'expression et d'imagination par une démarche d'ouverture culturelle. Ils ont notamment besoin de développer leur capacité à avoir un regard critique et à pouvoir soutenir des choix personnels différents face à la « pression du groupe ».

- **Le registre familial :**

- **Redonner sens à la place de l'école au sein des familles** : Pour certaines familles, la place de l'école peut être minimisée par rapport à leur référence sur la valeur travail ; il est nécessaire d'accompagner les familles à donner du sens au parcours scolaire de leur enfant dans une perspective d'insertion professionnelle pour ces derniers.
- **Responsabiliser les familles** : en lien avec les établissements scolaires, accompagner les familles à soutenir la scolarité de leur enfant et trouver les relais nécessaires face à leurs difficultés.

Ce besoin d'un soutien aux contours scolaires et éducatif a été identifié chez un certain nombre de jeunes par les équipes de prévention spécialisée de l'association IMAJ. Au-delà des constats directement réalisés par ces équipes éducatives, **ce sont de nombreux partenaires, parmi lesquels ceux de l'ASE, du SSD et de l'Education Nationale, qui également affirment la nécessité d'avoir une réponse alternative à la problématique du décrochage scolaire** de jeunes exprimant parfois une défiance à l'égard des adultes et des institutions, faisant des allers retours et passant d'un dispositif à un autre sans que leur parcours ne soit réellement infléchi. Il convient de noter que pour vérifier la pertinence du présent projet, les Chefs de service des équipes de prévention spécialisée ont sollicité différents acteurs et institutions impliquées sur le sujet.

3) Modalités de mise en œuvre

L'action se déroulera sur l'ensemble de l'année scolaire, en dehors des périodes de vacances scolaires. Elle se réalisera dans les locaux mis à disposition par chacune des collectivités souhaitant mettre en place le dispositif. L'accueil séquentiel sera ouvert 4 jours par semaine (lundi/mardi/jeudi/vendredi) et verra la mise en place de 8 ateliers, soit un par demi-journée. Les horaires d'ouverture seront de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

L'orientation des jeunes et l'implication des parents : Les collèges concernés par l'action pourront réaliser une orientation vers le dispositif. En considération de la situation du jeune, une proposition d'accueil pourra ainsi être faite ; celle-ci nécessitant l'accord et l'adhésion des parents, du jeune et du collège sur la base d'objectifs individuels formalisés contractuellement.

La logique d'un accueil séquentiel : Afin de ne pas accroître davantage la situation de rupture du jeune avec son environnement scolaire ordinaire, l'accueil sera réalisé de manière séquentielle. Chaque jeune admis sur le dispositif pourra bénéficier d'un minimum de 3 demi-journées d'ateliers. Le programme personnalisé et la durée de prise en charge seront établis en fonction des difficultés et besoins repérés par le collège de référence du jeune. La durée de la prise en charge sera réévaluée au fur et à mesure du parcours du jeune.

L'extension à un accueil sur du temps complet : Il sera toutefois réservé un accueil spécifique à temps complet pour des jeunes dont le besoin d'être extrait ponctuellement de l'établissement scolaire est fort et urgent. L'accueil à temps complet visera particulièrement la prévention des situations de crise en lien à des problématiques de comportement.

Le lien avec les parents : L'équipe de prévention spécialisée sera impliquée dans le dispositif dans le cadre du lien avec la famille. Pour chaque jeune concerné, un éducateur de prévention spécialisée assurera une référence et fera :

- l'entretien d'accueil sur le dispositif avec la famille, le jeune, l'établissement scolaire,
- l'entretien avec la famille au cours de l'accompagnement,
- l'entretien de fin de parcours avec la famille et le collègue.

Les ateliers sont prévus pour faire évoluer et progresser les compétences et l'attitude des jeunes face à leur scolarité au travers de ce dispositif :

- **Entretien éducatif** individuel une semaine sur deux afin d'échanger avec le collégien sur son parcours, d'identifier les points forts et les axes de progrès, les compétences en cours d'acquisition ou acquises. Un entretien collectif une semaine sur deux pour favoriser la communication et développer les compétences collectives. (Obligatoire)
- **Soutien en français** (expression/communication) **et Soutien en mathématiques** : l'objectif est la consolidation des connaissances scolaires de base et l'acquisition d'une méthodologie plus efficace. (Obligatoires)
- **Atelier d'expression et d'écriture** : l'objectif est de faciliter l'expression tout en soutenant la créativité : cet atelier vise la valorisation de soi. L'écrit permet l'organisation de la pensée et de travailler les savoirs de bases en grammaire et orthographe.
- **Méthodologie de travail** : l'objectif est d'accompagner les jeunes dans l'acquisition de techniques et d'outils favorisant l'organisation de leur travail scolaire (utilisation du cahier de texte, prise de notes, anticipation de la semaine, méthode de révision,...)
- **Atelier sport** : l'objectif est de permettre le développement des capacités physiques, le respect des règles, la confiance en soi, la relation aux autres, la notion de groupe, l'hygiène de vie
- **Atelier découverte des métiers et formations** : l'objectif est de développer la connaissance des possibilités de formations et de métiers qui correspondraient à leurs appétences, de leur donner envie de se projeter dans une voie professionnelle et, de ce fait, de redonner sens à leur scolarité.
- **Atelier réflexion sur l'orientation** : l'objectif est d'approfondir par des démarches concrètes une perspective d'orientation après le collège (contact téléphonique avec des établissements, des visites, des questionnaires métiers, lettre de motivation ...).
- **Un atelier « accroche éducative »** sera également réalisé chaque mois, en complément des ateliers précités, afin de proposer des actions éducatives aux décrocheurs telles que l'élaboration d'un séjour, l'organisation d'une action spécifique ; le but est de développer le lien avec l'action menée en prévention spécialisée.

Moyens humains:

L'activité sera assurée par une équipe pluri-professionnelle composée, sur chaque territoire, de :

- 1 chef de service assurant l'encadrement du dispositif,
- 1 éducateur spécialisé chargé de faire le lien avec les jeunes accueillis, les établissements scolaires et les familles tout en assurant le suivi du dispositif et des collégiens bénéficiaires,
- des intervenants salariés menant les ateliers ; les intervenants en français et mathématiques seront des enseignants de l'Education Nationale.

4) Public bénéficiaire

Le nombre de bénéficiaires prévisionnel, pour chacun des territoires d'intervention, sera de 18 à 24 jeunes âgés de 12 à 15 ans.

Ce nombre pourra être adapté en fonction des besoins identifiés sur chaque territoire.

5) Méthode d'évaluation

Le nombre de bénéficiaires effectivement suivis durant l'année servira d'indicateur de réalisation de l'action, ainsi que le nombre d'ateliers menés et le nombre d'orientations effectuées par chacun des collèges.

L'évaluation de l'impact du dispositif sera réalisée avec l'équipe en place et les collègues ayant orientés des jeunes sur le dispositif.

Les indicateurs de résultats seront les suivants :

- Niveau de l'investissement scolaire,
- Consolidation des acquisitions scolaires de base,
- Absentéisme,
- Existence de problèmes de comportements du jeune dans le cadre scolaire,
- Exclusions temporaires et définitives,
- ...

Des documents seront établis parallèlement à la mise en place de ce dispositif : convention entre le collège et IMAJ, document d'évaluation du parcours du jeune, contrat d'entrée sur le dispositif.

6) Territoire de réalisation de l'action

Le dispositif permettra l'accueil de jeunes résidant ***la commune de Goussainville*** et ***la commune de Villiers-le-Bel***.

Les territoires visés correspondent à des communes sur lesquels interviennent les services de prévention spécialisée et d'insertion gérés par l'association IMAJ. Des liens partenariaux sont donc déjà existants, notamment avec les établissements scolaires implantés sur ces communes, ainsi qu'avec le Service Social Scolaire du bassin de l'Education Nationale et les services SSD et ASE du Département.

Fait à Bouffémont, le 04 juillet 2016